

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2015

Date de convocation : 25 novembre 2015
Date d'affichage : 25 novembre 2015

Conseillers en exercice : 14
Présents : 12
Votants : 13

L'an deux mil quinze, le deux décembre à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DIVARET Michel, Maire.

Étaient présents : MM. BÉREAU, FOREAU, LEGROS, LEROUX, SENÉ,
Mmes BOSSY, BOUDET, COUSIN, FOURNIER, GRENECHE, LEVASSEUR

Absents excusés : M. GAIGNIER, M. YZON (Pouvoir donné à Mme GRENECHE)

Secrétaire : Madame Christine GRENECHE

1/ Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles Huisne et Même

**Délibération : Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles Huisne et Même –
Demande de subvention pour l'année 2015**

Monsieur le Maire expose qu'il a été constitué un « Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles Huisne et Même », dont la commune de CHERREAU est membre.

Lors de l'assemblée constitutive du 4 mars 2015, il a été décidé de solliciter auprès de chaque commune membre le versement d'une subvention de 300 € pour l'année 2015 afin d'acquérir du matériel de piégeage.

Considérant que la commune de CHERREAU utilise chaque année des cages pour piéger les nuisibles,

Le Conseil Municipal, après délibération,

à l'unanimité,

DECIDE le versement d'une subvention de 300 € pour l'année 2015 au Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles Huisne et Même,

DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2015 (Chapitre 65 – C/6554),

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à cette décision.

2/ Finances

Délibération : Ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie

Monsieur le Maire expose que pour parvenir au règlement des factures des entreprises pour la construction du restaurant scolaire, qui seront à honorer à partir du 1^{er} janvier 2016, et dans l'attente de recevoir

les subventions accordées à la commune de CHERREAU, qui ne seront versées qu'en fin d'année 2016, il est nécessaire de recourir à une ligne de trésorerie. Une somme de 250 000 € sera nécessaire pour couvrir le règlement desdits travaux.

Des demandes de propositions de crédit de trésorerie ont été faites auprès du Crédit Agricole, Crédit Mutuel, et de la Caisse d'Épargne.

Après avoir pris connaissance des 3 propositions exposées par Madame Catherine BOSSY,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de solliciter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel du Centre l'ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie aux conditions suivantes :

Montant Plafond : **250 000 €**

Devise : **Euros**

Type de taux : **Variable (post compté)**

Index de référence : **EURIBOR 3 MOIS MOYENNE 1 MOIS**

Marge : **1,10 %**

Intérêts : **Calculés prorata-temporis sur la base des utilisations quotidiennes en valeur jour « j » du départ des fonds, et valeur jour « j » de réception des fonds par le crédit mutuel, décomptés mensuellement sur la base de l'EURIBOR 3 MOIS MOYENNE 1 MOIS + marge. L'année est comptée pour 360 jours selon les usages du marché monétaire.**

Commission initiale de réservation : **0,10 % du montant plafond avec un minimum de 150 €**

Commission de non utilisation : **0,10 % calculée sur le montant non utilisé et payable en même temps que les intérêts.**

Durée : **1 an**

Périodicité de paiement des intérêts : **Trimestrielle à la fin de chaque trimestre civil**

Règlement des intérêts : **Dans la semaine qui suit la fin du trimestre civil**

- **PREND** l'engagement, au nom de la Commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;
- **PREND** l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.

Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur Michel DIVARET, Maire, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Les travaux de voirie communale sont terminés. Il avait été prévu au Budget Prévisionnel la somme de 40 000 € pour cette opération. Compte tenu des travaux supplémentaires réalisés, les crédits prévisionnels sont insuffisants pour solder les dernières factures. Il convient donc de prendre une décision modificative au Budget Principal pour permettre le paiement des travaux de voirie et le versement de la subvention au GDON Huisne et Même votée précédemment.

**Délibération : Budget Principal
Décision Modificative n° 1**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder à une décision modificative sur le Budget Principal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve la décision modificative ci-après :

- **Section de fonctionnement :**
 - **Chapitre 022 : - 300 €**
 - **Chapitre 65 - C/ 6554 : + 300 €**

- **Section d'investissement :**
 - **Chapitre 020 : - 2 500 €**
 - **Chapitre 65 - C/ 2313--91 : + 2 500 €**

3/ Construction du Restaurant Scolaire

Monsieur le Maire fait le point sur l'avancement des travaux du restaurant scolaire.

Il fait état de plusieurs modifications qui pourraient être apportées concernant :

- le béton désactivé (côté route de Ceton, devant l'entrée des fournisseurs). Après discussion, il est décidé à l'unanimité de remplacer le béton désactivé par un enrobé, et de faire un parterre (côté mur de la mairie) pour agrémenter la façade.
- le béton au niveau des containers. Après discussion, il a été décidé à l'unanimité de remplacer le béton par du falun.

Monsieur le Maire propose une visite à l'ensemble du Conseil, du restaurant scolaire le 9 janvier 2016 à 10h 30. Rendez-vous à la mairie.

4/ Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Délibération : Schéma Départemental de Coopération Intercommunale Avis du Conseil Municipal de CHERREAU

Monsieur le Maire expose que la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi Notre, prescrit une actualisation du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. La mise à jour du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale a été proposée par Madame la Préfète.

Après présentation par Monsieur le Maire, des structures existantes sur le Département, et de la proposition du nouveau découpage des intercommunalités Sarthoises,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal transmis par Madame la Préfète de la Sarthe.

6 voix pour
7 abstentions

5/ Recensement de la population 2016

Délibération : Recensement de la population 2016 Création d'emploi d'agent recenseur et rémunération

Monsieur le Maire expose que la commune de CHERREAU procédera au recensement de sa population du 21 janvier au 20 février 2016. Celui-ci sera réalisé par deux agents recenseurs.

L'un des postes sera assuré par un agent communal occupant actuellement un poste à temps non complet, l'autre poste nécessite la création d'un emploi d'agent recenseur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents, la création d'un emploi d'agent recenseur non titulaire à temps non complet, pour la période allant du 4 janvier au 26 février 2016.

L'agent sera rémunéré ainsi :

- 0,51 € par feuille de logement remplie,
- 0,98 € par bulletin individuel rempli,
- 40 € pour chaque séance de formation,
- un forfait de 83,77 € pour les frais de transport.

DECIDE que l'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe à temps non complet qui exercera les fonctions d'agent recenseur, sera rémunéré de la manière suivante,

- en heures complémentaires,
- en repos compensateur équivalent aux opérations de recensement,

et bénéficiera du versement d'un forfait de 36,78 € pour les frais de transport.

6/ Questions diverses

Assainissement Rue Marius Cronier

Monsieur le Maire expose que la commune est dans l'attente du rapport, concernant les travaux d'assainissement de la Rue Marius Cronier, et qu'un budget est prévu à cet effet.

Éclairage public

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Michel FOREAU, concernant l'éclairage du rond-point de la Bretonnière.

Un devis estimatif a été établi par la Société CITEOS, dont le siège est au MANS, s'élevant à 863 € HT et 1.035,60 € TTC, pour la dépose de lampe et ballast, modification de branchement mats et luminaires, d'armoire de commande.

Il est décidé de couper l'alimentation des lampadaires de 22h 30 à 6 h du matin.

Elections Régionales

Monsieur le Maire rappelle les tours de garde de chacun des conseillers et adjoints aux élections régionales du 6 et 13 décembre 2015.

SMIRGEOMES – Règlement déchèteries

Monsieur le Maire expose que les déposes de déchets à la déchèterie pour les particuliers ne pourront pas dépasser 1 m³ / semaine (peut-être ramené à 4 m³ / mois).

Concours Régional des Villes et Villages Fleuris – 1^{ère} Fleur

Monsieur le Maire expose qu'il est allé à CHATEAU-GONTIER (Mayenne) avec Raphaël pour la remise de la première fleur, par la commission départementale et régionale des Villes et Villages Fleuris. Il relate à l'assemblée les points forts de la commune (liaison douce, lavoir...) et les points sur lesquels des progrès ont été demandés (revitalisation des talus, éviter les bâches, diversification des plantations...).

Banquet du 11 Novembre

Un point est demandé par Monsieur le Maire à Madame Catherine BOSSY sur la journée du 11 novembre. Il est précisé que lors du repas, il y avait 80 inscrits (7 repas payants à 20 € et 15 à 10 €). Le coût global du repas du 11 novembre s'est élevé cette année à 2 109,92 €, et le vin d'honneur à 300,65 €. Compte tenu de l'encaissement des repas payants, le reste à charge de la commune pour le repas est de 1.819,92 €.

Pot du personnel

Il est décidé que le « Pot du Personnel » aura lieu le jeudi 7 janvier 2016 à 18 heures 30. La galette des rois sera partagée après avoir fait le point sur l'année 2015.

T.A.P. (Temps d'Activités Périscolaires)

Monsieur le Maire expose qu'il a rencontré Mme CHEVRIER Annick, qui se propose de venir animer un atelier théâtre, dans le cadre des TAP. Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité, aux mêmes conditions que l'intervenant pour les échecs.

2 x 5 séances sont prévues pour les CE et CM.

Vœux du Conseil Municipal

Il est décidé de maintenir le repas après les vœux du Conseil. Un devis est demandé à Mr VADE pour assurer le repas.

Réunions des Commissions

Il est décidé que les commissions suivantes se réuniront à savoir :

- Commission finances le 26 janvier 2016 à 18h 30
- Commission Travaux et Fleurissement le 6 février 2016 à 9 h
- Commission cantine le 25 février 2016 à 18h 30 (parents d'élèves et membres de la commission)
- Réunion avec les assistantes maternelles le 2 février 2016 à 19 h.

Travaux de Restauration de l'Église

Monsieur le Maire expose que les appels d'offres pour les travaux de l'église se feront début d'année 2016 et les travaux commenceront fin 2016.

7/ Agenda

Prochaine séance du Conseil Municipal : Mercredi 13 janvier 2016 à 20h.